



- ASSOCIATIONS -
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
2026

A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2025

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

NOM :

.....

PRESIDENT :

VOTRE DEMANDE CONCERNE

Veillez cocher :

- Une demande de subvention dédiée au fonctionnement de l'association**

Montant sollicité en 2026 :€

- Une demande de subvention dédiée à une opération spécifique**

Montant sollicité en 2026 :€

Première demande

Renouvellement

Montant alloué en 2025 (fonctionnement) :€

Montant alloué en 2025 (opération spécifique) :€

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

POUR UNE PREMIERE DEMANDE :

- ✓ Les statuts de votre association,
- ✓ Le récépissé de déclaration à la Préfecture,
- ✓ La photocopie de la publication au Journal Officiel,
- ✓ La liste à jour des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun,
- ✓ Le compte rendu des deux dernières assemblées générales,
- ✓ Le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé *si l'association perçoit plus de 153 000 € de subventions publiques cumulées (Ville, Département, Région, Etat...)*.
- ✓ Une copie de l'attestation d'assurance
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association.

POUR UN RENOUVELLEMENT DE DEMANDE :

- ✓ Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,
- ✓ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée,
- ✓ Le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé *si l'association perçoit plus de 153 000 € de subventions publiques cumulées (Ville, Département, Région, Etat...)*.
- ✓ La convention signée avec la Commune si la subvention est supérieure à 23 000 €,
- ✓ Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales,
- ✓ Une copie de l'attestation d'assurance
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

► COORDONNEES :

Nom de l'association :

Siège social :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Adresse de correspondance si différente du siège :

Numéro Siret (obligatoire pour percevoir une subvention) :

Date de publication au JO :

Le(a) Président(e) :

Nom, prénom :

Téléphone :

Courriel :

Le Secrétaire :

Nom, prénom :

Téléphone :

Courriel :

Le Trésorier :

Nom, prénom :

Téléphone :

Courriel :

Le responsable du suivi de la subvention :

Nom, prénom :

Téléphone :

Courriel :

► OBJET DE L'ASSOCIATION :

► RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

Si oui, lequel (type d'agrément, attribué par qui, en date du) :

Votre association est-elle actuellement dans une démarche qualité ? (ISO, label...)

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

► MOYENS HUMAINS A LA DATE DE LA DEMANDE :

Nombre d'adhérents au total :

Nombre de bénévoles au total :

Nombre de salariés :

Nombre d'adhérents embrunais :

Nombre de bénévoles embrunais :

Montant de l'adhésion annuelle :

1 – JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DE LA SUBVENTION 2025

Montant accordé en 2025 : _____ €

Bilan des activités menées grâce à la subvention 2025 :

Merci de joindre au dossier tous les documents justifiant l'utilisation de la subvention 2025)

1) Subvention générale de fonctionnement :

Part de la subvention de la Commune dans le budget global de fonctionnement (%) :

Autres subventions perçues :

Description de l'activité de l'association en 2025 :

.....

.....

.....

2) Subvention affectée à un ou plusieurs projets :

Projet n° 1 :

Part de la subvention de la Ville pour ce projet :

Autres subventions perçues pour ce projet :

Autres recettes perçues pour ce projet :

Description du projet :

.....

.....

.....

Projet n° 2 :

Part de la subvention de la Ville pour ce projet :

Autres subventions perçues pour ce projet :

Autres recettes perçues pour ce projet :

Description du projet :

.....

.....

.....

3) Aides en nature

1) Mise à disposition de locaux municipaux :

Désignation :

Adresse :

Nombre d'heures par semaine en cas de prêt régulier

Nombre d'heures en cas de prêt ponctuel (AG, réunion de travail...) :

La mise à disposition est-elle payante ?

2) Mise à disposition de moyens matériels et humains de la commune :

.....

.....

.....

BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION – exercice 2025

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il convient de préciser les dates de début..... et de fin d'exercice.....(12 mois).

CHARGES (dépenses)	2025	PRODUITS (recettes)	2025
<p>60 Achats Prestations de services Fournitures (eau, électricité,...) Fournitures d'entretien et de petit équipement Fournitures administratives Autres fournitures</p> <p>61 Services extérieurs Locations mobilières et immobilières Charges locatives et de copropriété Entretien et réparations Primes d'assurance Documentation Divers</p> <p>62 Autres services extérieurs Rémunérations d'intermédiaires et honoraires Publicité, publications Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et de télécommunications Services bancaires</p> <p>63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunérations Autres impôts et taxes</p> <p>64 Charges de personnel Rémunérations du personnel Charges sociales Autres charges de personnel</p> <p>65 Autres charges de gestion courante Redevances (SACEM,...) Subventions versées par l'association Cotisations liées à la vie statutaire</p> <p>66 Charges financières</p> <p>67 Charges exceptionnelles</p> <p>68 Dotations aux amortissements</p>		<p>70 Ventes de produits Ventes de produits finis Prestations de services Ventes de marchandises Produits des activités annexes</p> <p>74 Subventions d'exploitation Etat (à détailler):</p> <p>Région Département Commune d'Embrun Autres communes</p> <p>Organismes sociaux (à détailler : CAF,...)</p> <p>Agence de service et de paiement (ex CNASEA)</p> <p>75 Autres produits de gestion courante Adhésions Cotisations Dons Autres</p> <p>76 Produits financiers</p> <p>77 Produits exceptionnels sur opérations de gestion sur exercice antérieur</p> <p>78 Reprise sur amortissement / provisions</p>	
TOTAL		TOTAL	
SOLDE = PRODUITS - CHARGES			

2- DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2026

Montant demandé à la commune d'Embrun en 2026 :

Fonctionnement _____ €
Opération spécifique _____ €

Part de la subvention de la Commune dans le budget global de l'association (%)

Autres subventions demandées :

FINANCEURS	MONTANTS
Etat	
Région	
Département	
Autres :	

1) Subvention générale de fonctionnement

Description de l'activité générale de l'association en 2026 :

Les besoins de fonctionnement :

2) Subvention dédiée à une opération / manifestation spécifique

Nom de la manifestation :

Date :

Durée :

Lieu :

Description :

Public bénéficiaire :

Informations complémentaires :

Coût total estimé des **dépenses** liées à la manifestation :

Montant total estimé des **recettes** liées à la manifestation :

BUDGET PREVISIONNEL – exercice 2026

Ou exercice du au

CHARGES (dépenses)	2026	PRODUITS (recettes)	2026
<p>60 Achats Prestations de services Fournitures (eau, électricité.) Fournitures d'entretien et de petit équipement Fournitures administratives Autres fournitures</p> <p>61 Services extérieurs Locations mobilières et immobilières Entretien et réparations Primes d'assurance Documentation Divers</p> <p>62 Autres services extérieurs Rémunérations d'intermédiaires et honoraires Publicité, publications Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et de télécommunications Services bancaires</p> <p>63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunérations Autres impôts et taxes</p> <p>64 Charges de personnel Rémunération du personnel Charges sociales Autres charges de personnel</p> <p>65 Autres charges de gestion courante Redevances SACEM... Subventions versées par l'association Cotisations</p> <p>66 Charges financières</p> <p>67 Charges exceptionnelles</p> <p>68 Dotations aux amortissements</p>		<p>70 Ventes de produits Vente de produits finis, prestations de services, vente de marchandises</p> <p>74 Subventions d'exploitation Etat (à détailler): Région Département Commune d'Embrun Autres communes Organismes sociaux (à détailler : CAF,...)</p> <p>Agence de service et de paiement (ex CNASEA)</p> <p>75 Autres produits de gestion courante Adhésions Cotisations Dons Autres</p> <p>76 Produits financiers</p> <p>77 Produits exceptionnels Opérations de gestion sur exercice antérieur</p> <p>78 Reprise sur amortissement et provisions</p>	
TOTAL charges d'exploitation		TOTAL produits d'exploitation	

BUDGET de L'OPERATION SPECIFIQUE 2026

CHARGES (dépenses)	2026	PRODUITS (recettes)	2026
<p>60 Achats Prestations de services Fournitures (eau, électricité.) Fournitures d'entretien et de petit équipement Fournitures administratives Autres fournitures</p> <p>61 Services extérieurs Locations mobilières et immobilières Entretien et réparations Primes d'assurance Documentation Divers</p> <p>62 Autres services extérieurs Rémunérations d'intermédiaires et honoraires Publicité, publications Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et de télécommunications Services bancaires</p> <p>63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunérations Autres impôts et taxes</p> <p>64 Charges de personnel Rémunération du personnel Charges sociales Autres charges de personnel</p> <p>65 Autres charges de gestion courante Redevances SACEM... Subventions versées par l'association Cotisations</p> <p>66 Charges financières</p> <p>67 Charges exceptionnelles</p> <p>68 Dotations aux amortissements</p>		<p>70 Ventes de produits Vente de produits finis, prestations de services, vente de marchandises</p> <p>74 Subventions d'exploitation Etat (à détailler): Région Département Commune d'Embrun Autres communes Organismes sociaux (à détailler : CAF,...)</p> <p>Agence de service et de paiement (ex CNASEA)</p> <p>75 Autres produits de gestion courante Adhésions Cotisations Dons Autres</p> <p>76 Produits financiers</p> <p>77 Produits exceptionnels Opérations de gestion sur exercice antérieur</p> <p>78 Reprise sur amortissement et provisions</p>	
TOTAL charges d'exploitation		TOTAL produits d'exploitation	

DEMANDE D'AIDES EN NATURE POUR 2026

1) Mise à disposition de locaux municipaux :

Local n°1

Désignation :

Adresse :

Nombre d'heures par semaine en cas de prêt régulier (préciser si le local est occupé uniquement par l'association):.....

Nombre d'heures estimées en cas de prêt ponctuel (AG, réunion de travail...) :

La mise à disposition est-elle payante ?

Local n°2

Désignation :

Adresse :

Nombre d'heures par semaine en cas de prêt régulier (préciser si le local est occupé uniquement par l'association) :

Nombre d'heures estimées en cas de prêt ponctuel (AG, réunion de travail...) :

La mise à disposition est-elle payante ?

2) Mise à disposition de moyens matériels et humains (tentes, tables, chaises, sonorisation, véhicule, affichage...)

Description de la prestation fournie par la Commune :

3) Mise à disposition de personnel

Description du nombre et de la mission accomplie par le personnel de la Commune :

3 – CERTIFICATION ET ENGAGEMENT

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association.....
En qualité de

- ✓ certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- ✓ certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- ✓ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- ✓ demande une subvention de : €,
- ✓ m'engage, si la subvention est accordée, à mentionner dans tous les supports de communication ou promotion, l'aide financière de la ville,
- ✓ précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :
Banque :
Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

L'association s'engage à respecter les principes de liberté, égalité et fraternité mais également de dignité humaine ainsi que les symboles de la République et d'autre part à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Fait, le à

Signature :

Attention :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général.
- La Commune peut accorder des subventions de fonctionnement ou dédiées à un projet spécifique.
- Toute subvention doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.
- Une subvention n'est pas attribuée spontanément : il appartient donc à l'association d'en faire la demande sur présentation d'un dossier. Après examen de celui-ci, la collectivité peut ou non accorder la subvention : il n'y a aucun droit à la subvention.
Le dossier de demande de subvention doit être adressée à Madame le Maire, 7 Place Barthelon BP 97 - 05208 EMBRUN CEDEX, accompagnée du dossier dûment complété.
- Les montants des subventions attribuées sont variables. Ils sont déterminés par le conseil municipal, notamment, du dossier fourni par les associations.
- L'association doit bénéficier d'au moins une année d'existence sur la commune pour prétendre à l'attribution d'une subvention.
- Le siège de l'association doit se situer sur la commune d'Embrun sauf pour les associations à vocation départementale ou régionale.
- Le renouvellement de la subvention n'est pas automatique. Une subvention peut être refusée après avoir été accordée l'année précédente.
- Si la subvention est supérieure à 23.000 €, une convention entre la Commune et l'association est obligatoire. La convention est généralement annuelle mais peut être pluriannuelle. Dans les deux cas, elle comporte un certain nombre d'articles qui décrivent l'objet ainsi que les engagements réciproques de la Commune et de l'association, notamment les règles de contrôle.
- La commune met également, dans la plupart des cas, des salles à disposition des associations embrunaises (charges comprises). Cette aide indirecte sera chiffrée et apparaîtra dans le budget de l'association.
- A leur demande et dans la mesure de ses possibilités, la Commune peut prêter du matériel pour l'organisation de manifestations. Cette aide indirecte doit apparaître dans le budget de l'association.